Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212203079-20260427-2026_04_01-DE

Délibération n°2026-04-01

COMMUNE
DE SAINT-JULIEN
(22940)

Date de la convocation :
22/04/2026
Date d'affichage :
22/04/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
L'an DEUX MIL VINGT SIX, le 27 avril à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Michel PEDRON, Adjoint au Maire**

Etaient également présents :
Marie BERTHET, Eva CAMARET, Stéphanie DARCEL, Servane DUCHESNE, Catherine GUILLOU, Magalie GUIMARD, Vincent JACQUES, Hervé LANOE, Joël LE BORGNE, Charlène LE THERIZIEN, Xavier LE THERIZIEN, Bertrand LECOLLINET, Régis LOSSOUARN, Gaël RESMOND et Erik UNTERDORFEL.

Absents excusés : Claire ANDRIEUX (donne procuration à Eva CAMARET), Sabine MARTIN (donne procuration à Hervé LANOE) et Gaël LE NOANE

Secrétaire de séance : Magalie GUIMARD

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le compte financier unique (CFU) se substitue au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public afin de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière et d'améliorer la qualité des comptes tout en simplifiant les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public.

Les résultats tels qu'ils ressortent du CFU sont les suivants :

Résultats de l'exercice					
	Résultat à la clôture de l'exercice 2024	**Résultat 2024 des budgets annexes**	**Part affectée à l'investissement en 2025**	**Résultat de l'exercice 2025**	**Résultat de clôture de l'exercice 2025**
Investissement	43 960,82 €	- 2 029,94 €	0.00 €	4 304,00 €	46 234,88 €
Fonctionnement	329 539,51 €	10 562,77 €	340 102,28 €	387 578,36 €	387 578,36 €
TOTAL	373 500,33 €	8 532,83 €	340 102,28 €	391 882,36 €	433 813,24 €

Le Maire ayant quitté la séance, le compte financier unique 2025 est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur l'Adjoint au Maire, en avoir délibéré et après constatation des résultats de clôture 2025, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le compte financier unique 2025 de la Commune

Le Maire,

Gaël LE NOANE

La secrétaire,

Magalie GUIMARD